





ÉVALUATION Á MI-PARCOURS DU PCIA 2014-2020 : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

1 QU'EST-CE QUE LE PCIA ?

2.

2 MISE EN ŒUVRE : UNE EFFICA-CITÉ CERTAINE MALGRÉ DES RE-TARDS INDÉNIABLES

3 RECOMMANDATIONS

6

- 3.1 RENFORCER LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES EXTRA-COMMUNAUTAIRES DU PROGRAMME 6
- 3.2 AMELIORER L'EFFICACITE DU SECRETARIAT CONJOINT

4 PERSPECTIVES

QU'EST-CE QUE LE PCIA ?

UN PROGRAMME EUROPÉEN POUR FAVORISER LA COOPÉRATION SUR LE PLATEAUX DES GUYANES

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) participe au développement intégré de la Guyane française et de ses voisins du Plateau des Guyanes – le Suriname, le Guyana, l'Amapa, le Para et l'Amazonas. Il est issu d'un travail collaboratif, mené par l'ex Région Guyane, autorité de gestion de Programme et ses partenaires, tant en Guyane (Etat, ex Conseil Général et Centre National pour les Etudes Spatiales) que dans les Etats partenaires (Suriname, états brésiliens du Para, de l'Amapa et de l'Amazonas et Guyana). Les partenaires institutionnels, mais aussi la société civile (acteurs socio-économiques, environnementaux, scientifiques, culturels, etc.) des différents territoires ont été consultés, afin que ce Programme soit le reflet des stratégies et des besoins des acteurs du territoire.

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il s'agit du deuxième programme Interreg sur la zone, qui intègre également depuis cette programmation le Guyana.

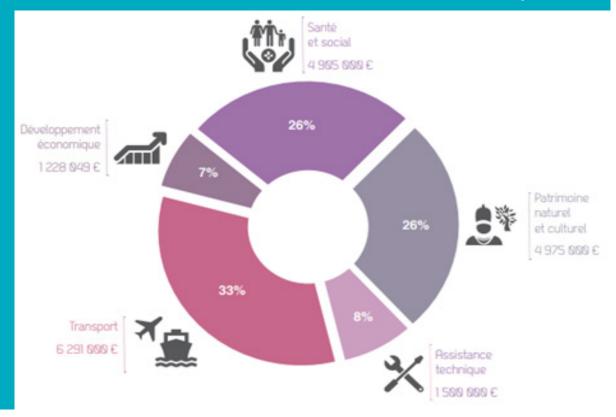


UN BUDGET DE 19 MILLIONS D'EUROS POUR RÉPONDRE AUX PRO-BLÉMATIQUES PARTAGÉES SUR LE TERRITOIRE

Le PCIA permet le financement de projets menés conjointement de part et d'autre des frontières, grâce au soutien du Fonds européen de développement régional pour la coopération transfrontalière européenne (FEDER-CTE). Il bénéficie d'une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF: Guyane, Suriname et Amapa) et à 25 % sur un volet transnational (TN: Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas et Guyana).

Sa stratégie s'articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l'assistance technique. Les enjeux liés aux transports, aux problématiques santé et social, et au patrimoine naturel et culturel concentrent chacun près d'un tiers des financements FEDER-CTE disponibles pour le territoire, les transports étant l'axe majoritaires.

RÉPARTITION DE LA MAQUETTE FEDER-CTE DU PCIA 2014-2020



UN PROGRAMME GÉRÉ PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PCIA

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité de gestion du PCIA 2014-2020.

Le Secrétariat Technique Conjoint a été réparti au sein du Pôle Affaires Européennes (PAE) de la CTG. Les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) comprennent désormais des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du programme. Le PAE assure également la communication sur le programme.

Le Suriname, l'Amapá, l'Amazonas, le Para et le Guyana – au même titre que la CTG, le CNES et l'État – votent l'approbation, l'ajournement ou le rejet définitif de toute demande de subvention au titre du PCIA. Ils sont impliqués plus largement dans le suivi de la mise en œuvre du programme en tant que partenaires.

MISE EN ŒUVRE : UNE EFFICACITÉ CERTAINE MALGRÉ DES RETARDS INDÉNIABLES

UN TAUX DE PROGRAMMATION IMPOR-TANT FACE À DES PAIEMENTS ENCORE TROP PEU NOMBREUX

Au 30 juin 2019, quinze projets ont été programmés (dont deux d'assistance technique), à hauteur de 13,1 M€, soit environ 69% de la maquette. 5 816 790 € de FEDER-CTE sont encore disponibles.

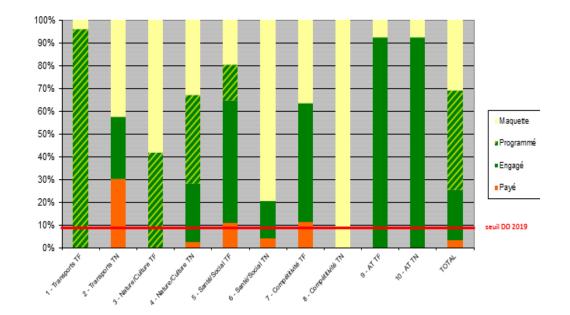
Seuls huit projets ont bénéficié du paiement d'une partie de la subvention qui leur a été attribuée, pour un montant total d'1,1 M€. Le taux de paiement des projets atteint donc 8,5%, et reste assez faible à l'échelle du programme.

Bien que les taux de paiement par axe tendent à augmenter systématiquement et significativement en fin d'année, les retards stratégiques et opérationnels de mise en œuvre du Programme ont négativement impacté les montants versés aux bénéficiaires.

UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE MOYENNEMENT EFFICACE

Le cadre de performance du Programme – ou l'ensemble des indicateurs servant à mesurer l'efficacité de sa mise en œuvre opérationnelle – est atteint à plus de 65%. Sur les 21 objectifs à atteindre au 31 décembre 2018, 14 sont entièrement réalisés.

CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME



Axes	Type	Intitulé	Cible 2018	Statut
1	Réalisation	Nombre de bac sur le Maroni	0	4
	Étape-clé	Signature des marchés d'études	1	*
	Étape-clé	Lancement du marché de fabrication	1	4
	Étape-clé	Nombre de paiements aux chefs de file	0	4
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	132 336€	9
2	Réalisation	Nombre d'études et d'aménagements	1	4
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	14441€	4
3	Réalisation	Nombre de personnes formées sur la thématique	20	×
	Réalisation	Nombre d'actions de promotion du patrimoine culturel	2	×
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	95 434€	×
4	Réalisation	Nombre de personnes formées sur la thématique	10	4
	Réalisation	Nombre d'actions de promotion du patrimoine culturel	1	4
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	38047€	4
5	Réalisation	Nombre de projets de recherche sur la thématique	2	*
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	123891€	4
6	Réalisation	Nombre de publications scientifiques sur la thématique	1	4
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	44663€	4
7	Réalisation	Nombre de participants à des actions collectives	50	2
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	49537€	4
8	Réalisation	Nombre d'actions collectivites ou d'outils sur les marchés	2	×
	Financier	Sommes payées aux chefs de file	19850€	×

N'ayant été sollicités que très tardivement, les axes prioritaires 3 et 8, dédiés aux patrimoines transfrontaliers et à la compétitivité transnationale respectivement, ne satisfont pas du tout les exigences du cadre de performance.

Ceci s'explique surtout par la prévalence des avis d'ajournement émis par le Comité de Sélection du PCIA. L'Autorité de Gestion et ses partenaires institutionnels s'avèrent effectivement très prudents et/ou exigeants vis-à-vis des opérations concernant ces thématiques.

UNE PROGRAMMATION DÉSÉQUILIBRÉE MAIS PROPORTIONNELLE

Près de 70% des projets subventionnés dans le cadre du PCIA concernent la zone transfrontalière de coopération. Le Suriname et l'Amapá bénéficient ainsi de deux tiers environ du budget total (11 M€ et 3M€ de FEDER-CTE, respectivement).

Pour la zone transnationale de coopération, 2,5M€ (dont 1,6M€ de FEDER-CTE) sont indirectement investis sur le territoire Guyanien. Par contre, l'Amazonas et le Pará – plus éloignés géographiquement et économiquement de la Guyane Française – sont très peu concernés par les projets subventionnés au titre du PCIA. Cette répartition est toutefois corrélative : le volet transfrontalier est doté de la plus grande enveloppe, avec 14,1M€ (environ 75% des fonds alloués au Programme) contre 4,8 M€ pour le volet transnational.

3 RECOMMANDATIONS

3.1 RENFORCER LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES EXTRA-COMMUNAUTAIRES DU PROGRAMME

MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENT EUROPÉEN

La désignation d'un contact fixe référent européen chez les partenaires extra-communautaires limiterait les impacts d'un changement de mandature sur le partenariat. Cette personne ressources, ou focal point, experte du PCIA et de ses modalités de coopération, maintiendrait un lien effectif et durable avec le Secrétariat Conjoint.

ORGANISATION DES COMITÉS DANS LES PAYS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Organiser au moins un comité PCIA en territoire non européen faciliterait considérablement les démarches administratives des partenaires Surinamais, Guyaniens et Brésiliens du Programme. Cela permettrait surtout une meilleure appropriation du PCIA et de ses implications concrètes par l'ensemble des parties prenantes.





VISITE OFFICIELLE DE PRÉSENTATION DU PRO-GRAMME AU GUYANA

Une visite officielle de présentation du PCIA auprès du Ministère des Affaires Étrangères du Guyana devrait être organisée, par l'Autorité de Gestion. Il s'agirait de permettre au Gouvernement Guyanien de s'approprier le Programme, et de communiquer efficacement auprès de sa population. Ceci serait d'autant plus pertinent que, contrairement aux autres partenaires extracommunautaires du PCIA, le Ministères des Affaires Étrangères est doté d'un Département Européen.

RENCONTRE AVEC LES ÉTATS BRÉSILIENS DU PARÁ ET DE L'AMAZONAS

Le Pará et l'Amazonas sont les deux zones du Programme les moins concernées par des projets subventionnés. Une rencontre avec les représentants de ces États pourrait être envisagée afin de réfléchir ensemble aux moyens des susciter des initiatives conjointes sur les problématiques communes aux différents territoires.

3.2 AMELIORER L'EFFICACITE DU SECRETARIAT CONJOINT

DIFFUSION DES DOCUMENTS NÉCÉSSAIRES Á LA DEMANDE D'AIDE

Les porteurs et futurs porteurs de projet sont nombreux à trouver que les documents constitutifs de la demande d'aide, bien que disponibles sur le site internet « L'Europe en Guyane », ne sont pas facilement accessibles. En plus de cette version électronique, une version papier de ces documents pourrait donc être distribuée à chaque porteur potentiel venu lors d'entretiens individuels ou de sessions d'information, à titre d'exemple tangible de ce qui est attendu.

DIFFÉRENCIATION CLAIRE ENTRE LES ÉLÉ-MENTS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉS

Certaines informations, telles que les indicateurs de suivi et de réalisation des projets subventionnés, sont difficiles à obtenir car les bénéficiaires n'ont pas conscience de leur caractère obligatoire. Cela tend à ralentir le traitement de leur dossier. Il peut donc être intéressant d'organiser des sessions d'information et de formation, destinées spécifiquement aux bénéficiaires d'une subvention PCIA, afin d'améliorer la compréhension des différentes modalités de suivi administratif et opérationnel de leur projet. Ceci est particulièrement applicable au Volet Complémentaire d'Évaluation, dont l'appropriation par les porteurs de projets optimiserait le suivi de leurs opérations.





Pour mieux mesurer les évolutions contextuelles et l'impact marginal de l'intervention du Programme sur le territoire, il est essentiel que la CTG parvienne à mobiliser les autres acteurs publics du développement territorial. Ces derniers disposent d'informations, régulièrement mises à jour, sur les variations des indicateurs généraux de développement (volume des échanges commerciaux, nombre de passagers transitant par l'aéroport régional, etc.). Des échanges sont donc à structurer et multiplier afin d'optimiser le suivi de la performance des programmes.

LISTE D'ORGANISMES PARTENAIRES

La création et la mise à disposition d'une liste regroupant tous les organismes partenaires du PCIA pouvant apporter de l'aide aux porteurs (financement, accompagnement, aide pour trouver des partenaires, etc.) permettrait à la fois de fluidifier l'accompagnement des porteurs potentiels, mais également de démultiplier leurs chances d'obtenir des cofinancements.

COMMUNICATION SUR LES MISSIONS DES CONSU-LATS

Il serait pertinent de valoriser les compétences des Consulats locaux, dans l'aide à la recherche de partenaires extra-communautaires. Sachant que les porteurs de projets potentiels ne contactent le PAE qu'une fois leur partenaire extracommunautaire déjà identifié, cette indication devrait faire partie des informations générales sur le PCIA (sur la page « Europe en Guyane » dédiée, au même titre que les coordonnées des Consulats).

4 PERSPECTIVES

D'ici à la clôture du programme, il convient de poursuivre de programmation sur les axes encore peu sollicités (31% de l'enveloppe FEDER-CTE reste disponible) et d'accompagner les bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets et la remontée de dépenses (77 % de de l'enveloppe FEDER-CTE reste à payer).

PAGE DÉDIÉE AU PCIA SUR LE SITE INTERNET

Le site "Europe en Guyane" est très bien alimenté, mais il ne comporte que des informations en langue française. Seuls quelques documents sont téléchargeables en anglais. La navigation est donc impossible pour le public ou les partenaires institutionnels issus de la zone extracommunautaire du Programme. Le SC prévoit donc de traduire l'ensemble des informations concernant le PCIA vers l'anglais, dans un premier temps, et de créer une page dédiée sur le site internet du PAE

RÉSEAUX SOCIAUX

Le Pôle Affaires Européennes communique pour le moment via une page Facebook commune à tous les fonds. Au vu de sa spécificité, le PCIA devrait bénéficier en plus d'une page en anglais et en portugais pour le Programme seul. Ceci permettrait aux partenaires extracommunautaires d'être au courant des actions et de l'actualité du PCIA.



PROGRAMMATION 2021-2027

Bien que la réglementation européenne en matière de Coopération Territoriale Européenne ne soit pas encore définitive pour la prochaine programmation, les textes provisoires annoncent quelques changements fondamentaux. La création d'un volet spécifique aux Régions Ultrapériphériques dans les programmes de CTE implique la disparition de leur séparation géographique (volets transfrontalier et transnational), au profit d'une intervention à la fois plus intégrée et plus harmonisée sur l'ensemble de la zone de coopération. Par ailleurs, la CE préconise la création d'antennes de l'Autorité de Gestion dans l'ensemble des territoires extracommunautaires de la zone de coopération, dans le but de fluidifier et d'adapter l'intervention des programmes. Dans le cas où cette possibilité n'est pas appliquée, les AG sont encouragées à employer du personnel issu des territoires extracommunautaires de leur zone de coopération, afin de faire des Secrétariats Conjoints de véritables garants de la mise en œuvre effective des programmes sur l'ensemble des territoires concernés.

Les axes d'intervention du PCIA 2021-2027 devront correspondre aux cinq objectifs stratégiques qui fondent l'architecture des nouveaux programmes :

- OS 1 **Europe plus intelligente,** pour soutenir l'innovation, la numérisation ainsi que le développement des petites et moyennes entreprises.
- OS 2 Europe plus verte, pour encourager la transition énergétique et le développement durable.
- OS 3 **Europe plus connectée,** pour créer et optimiser des réseaux stratégiques de transports et de communication.
- OS 4 **Europe plus sociale**, pour faciliter l'inclusion sociale, via l'emploi, l'amélioration des compétences et de l'accès aux soins ainsi que la promotion des droits sociaux.
- OS 5 **Europe plus proche des citoyens**, pour une meilleure intégration des territoires et communautés locales.

Le PCIA 2021-2027 pourrait donc conserver ses thématiques d'intervention actuelles, tout en les précisant en fonction de la nouvelle stratégie communautaire et de ses exigences de concentration thématique.